



Compte rendu du groupe de travail « connaissance du milieu » n°3

Site Natura 2000 du Plateau du Four - Loire Atlantique

Le Croisic – 12 septembre 2011

Ordre du jour:

- Exposé sur les mammifères marins (grand dauphin, dauphin commun et marsouin commun) : connaissances et enjeux de conservation.
- Présentation des outils de gestion Natura 2000 et présentation de la méthode pour l'élaboration des actions de gestion

<u>Personnes présentes</u>:

Françoise GUIMAS DREAL Pays de la Loire

Marie Béatrice GILARD CG 44

Eliane DUFORET Association des Plaisanciers du Croisic Marylène SOUCHET Association des Plaisanciers du Croisic Association des Plaisanciers du Croisic

Patricia DORLE Cercle des Plaisanciers de Saint Michel Chef Chef

Jean-Pierre CORGNET UNAN 44 Michael LEGRAND FFPM 44

Didier GUILET

Mme GUILET

Club de plongée CASCA

Club de plongée CASCA

Club de plongée CASCA

SUBAQUAVIA Saint-Nazaire

Jean-Pierre LHUILLERY

Daniel LE GALL

CLPMEM Loire Atlantique Sud

Lucile FORGET NEOEN

Agnès GARCON Armateurs de France Christophe VERHAGUE UNICEM - URPG

Claudine SPIOTTI LPO 44

Vickie BEDUNEAU Ocearium du Croisic

Antonin HUBERT COREPEM

1/ Exposé sur les mammifères marins

⇒ Voir la présentation jointe à ce compte rendu.

L'exposé est réalisé par Vickie BEDUNEAU, responsable pédagogique à l'Océarium du Croisic et membre du réseau national d'observation des échouages de mammifères marins (RNE).

Mme BEDUNEAU présente pour les deux espèces qui ont valu désignation du site du Plateau du Four en Natura 2000 (grand dauphin et marsouin commun), ainsi que pour le dauphin commun, des éléments concernant leur physiologie, l'écologie, l'historique des populations, les menaces ainsi que les enjeux de conservation.

Discussion

D'après M. LE GALL, lorsque des pêcheurs observent des mammifères marins au large, il s'agit généralement de marsouins. Mme GARCON corrobore cette remarque : ce sont également des marsouins que les marins des navires de commerce observent le plus souvent. Mme BEDUNEAU précise que si les observations scientifiques font état d'avantage de dauphins observés au large, la multiplication des observations est cruciale pour bien connaître les populations. Elle ajoute que la distinction entre les différentes espèces n'est pas toujours aisée à réaliser. Pour M. HUBERT, la mise en place d'un réseau d'observateurs volontaires des mammifères marins (sciences dites participatives) peut constituer une orientation de gestion au sein des sites Natura 2000.

Concernant les prises accidentelles de mammifères marins dans les filets de pêche, Mme BEDUNEAU précise que les marsouins communs sont beaucoup plus vulnérables que les grands dauphins (23% des échouages de marsouin commun sont imputables aux captures accidentelles). Des répulsifs (pinger) sont actuellement testés sur les engins de pêche, pour réduire les captures accidentelles. Pour M. LE GALL, les pingers sont utiles, les captures accidentelles dans les filets calés ont ainsi été éliminées.

Mme GILARD demande si l'activité d'observation des mammifères marins (whale-watching) est envisageable dans la région. Mme BEDUNEAU répond qu'il n'y a sans doute pas assez d'animaux à observer dans ce secteur (pas de population résidente). Ce genre d'activité peut par ailleurs perturber les animaux.

Mme GARCON se demande si, lors de l'évaluation des effectifs des populations de mammifères marins, il n'y a pas un biais du au fait que le nombre d'observations dépend du nombre d'observateurs. Mme BEDUNEAU explique que c'est en recoupant plusieurs sources d'observation (par bateau, par avion, par embarquement à bord des navires de pêche) que l'on réussi à estimer l'effectif des populations.

M. HUBERT demande comment l'on fait pour savoir si une augmentation du nombre d'échouages est due à une augmentation des populations correspondantes, ou a un problème environnemental entrainant une augmentation de la mortalité. Mme BEDUNEAU répond que l'observation des individus échoués apporte des éléments de réponse sur les causes de leur échouage (pollution, collision avec un navire de commerce, capture accidentelle par un navire de pêche etc.). Une tempête s'accompagne par ailleurs généralement d'un nombre important d'échouages. L'augmentation des échouages est souvent due aux 2 phénomènes : augmentation de la population et augmentation de la mortalité.

M. LEGRAND demande si l'utilisation de sonars peut poser des problèmes ces populations. Mme BEDUNEAU répond qu'ils peuvent en effet désorienter les animaux, cela a notamment été observé sur les zones où sont pratiqués des exercices militaires.

M. LE GALL s'interroge sur l'impact que peut avoir l'installation d'un champ d'éoliennes sur ces animaux. D'après Mme BEDUNEAU, s'agissant d'une activité nouvelle, on ne connait pas bien les impacts que peuvent engendrer de tels projets. Mme GARCON fait état de travaux réalisés par l'IFREMER sur cette question. Mme FORGET ajoute que la mise en place des parcs éoliens en mer du nord permet d'avoir une idée de l'impact de ces projets sur le milieu. L'impact va notamment dépendre des espèces considérées et de la nature des fonds. Il existe aussi des moyens pour minimiser l'impact de ces projets sur le milieu, comme par exemple éloigner les mammifères marins pendant la durée des travaux, en émettant des sons dont l'intensité va croissante. M. CORGNET s'inquiète des répercussions que peut voir de tels projets sur le milieu, il craint que les effets ne soient constatés qu'une fois le parc en place. Mme GUIMAS précise que ces projets sont soumis à une étude approfondie de leurs impacts sur le milieu.

M. CORGNET se demande s'il n'y a pas une incompatibilité entre la démarche Natura 2000 et la mise en place d'un parc éolien sur le banc de Guérande. M. HUBERT répond qu'il ne s'agit pas de protéger le milieu d'un côté et de le sacrifier de l'autre, mais bien, à travers la mise en place des aires marines protégées, de disposer d'outils qui permettent de suivre et limiter l'impact des activités humaines sur le milieu naturel. Mme BEDUNEAU ajoute que tout l'enjeu est de réussir à concilier activités humaines et préservation du milieu naturel.

Au sujet de l'impact des éoliennes sur le milieu marin, M. HUBERT recommande un rapport de l'IUCN, qui synthétise l'ensemble des études réalisées sur cette question (en anglais) : http://www.iucn.org/what/tpas/energy/key/renewables/?5510/Offshore-wind-farms--green-energy-or-biodiversity-threat

M. LEGRAND annonce qu'une tortue luth et des poissons lunes ont été observés cet été dans le secteur du Plateau du Four. D'après Mme BEDUNEAU, il s'agit d'une zone de migration pour la tortue luth, mais cela faisait longtemps qu'elle n'avait pas été observée.

De nombreux pêcheurs plaisanciers disent avoir observé des phoques sur le Plateau du Four (résultats d'enquête), déclare M. HUBERT. Pour Mme BEDUNEAU il s'agit sans doute de phoques gris, espèce pour laquelle les effectifs sont en augmentation. M. LE GALL affirme qu'il est courant d'avoir une descente de ces animaux dans le secteur, après un coup de vent.

M. LE GALL demande si l'Océarium du Croisic est en contact avec Planète Sauvage (parc animalier), qui a installé des balises dans le secteur pour compter le nombre de marsouins et dauphins présents. Cette dernière déclare avoir très peu de contacts avec eux.

Pour M. GUILET, de nombreuses informations concernant les oiseaux peuvent être recueillies auprès des plaisanciers et des plongeurs. Mme GUIMAS précise que lors des programmes d'observation, oiseaux et mammifères marins sont désormais suivis de manière conjointe. Mme SPIOTTI fait remarquer qu'il existe un site internet sur lequel tout observateur peut s'inscrire et entrer des données d'observation sur les oiseaux et sur les mammifères (terrestres): http://www.faune-loire-atlantique.org

M. HUBERT présente les implications de Natura 2000 pour la préservation des mammifères marins. Ainsi, pour l'ensemble des mammifères marins, la directive habitat faune flore introduit les dispositions suivantes :

- Capture, **détention** et **perturbation intentionnelle** (incluant la poursuite) des espèces interdites
- Dégradation interdite des sites de reproduction et de repos des espèces
- Déclaration obligatoire des individus capturés accidentellement
- Promotion de l'éducation et de l'information générale sur la nécessité de protéger les espèces ainsi que leurs habitats naturels

En France, l'arrêté du 1^e juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, a permis d'intégrer ces dispositions.

Et pour les espèces qui ont valu désignation du site (grand dauphin et marsouin commun) :

- Maintien dans un état de conservation favorable
- Evaluation des incidences par les activités/plans/projets

2/ Présentation des outils de gestion Natura 2000

M. HUBERT présente les différents types de mesures de gestion qui peuvent être mises en œuvre au sein d'un site Natura 2000.

Voir diapositives ci-dessous.

Mme FORGET demande à ce que la question des éoliennes puisse être abordée dans l'un des groupes de travail.

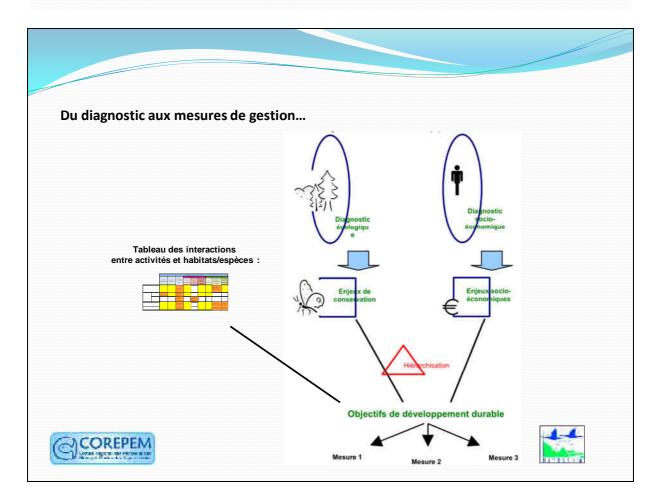
Mme GARCON propose la mise en place d'un groupe de travail qui viserait à fournir un cadrage préalable aux porteurs de projets soumis à évaluation de leurs incidences. Le but de ce cadrage serait de fixer clairement les enjeux propres au site et devant être pris en considération lors des évaluations d'incidences.

M. GUILET s'interroge sur la façon dont pourront être pris en compte les effets cumulés aux différentes activités. Il se demande également si certaines activités ne sont pas incompatibles, du point de vue du partage de l'espace. Il cite le problème des plongeurs en scaphandre qui sont inquiétés par des navires de pêcheurs récréatifs qui ne respectent pas les distances de sécurité (100 mètres). M. LEGRAND rappel qu'il existe un code maritime et que celui-ci doit être appliqué par tous. D'après M. HUBERT, assez peu de conflits d'usage ont été signalés pour ce site (enquêtes effectuées auprès des usagers du site). La réunion des groupes de travail peut favoriser le dialogue entre usagers, mais l'objet des mesures de gestion est avant tout la préservation des habitats et des espèces.

Les outils de gestion Natura 2000







A quoi servent les mesures de gestion?

- Soutenir les activités existantes identifiées comme favorables
- Encourager la modification des pratiques non compatibles avec les objectifs de conservation
- S'assurer du respect de la règlementation
- Promouvoir le respect du milieu naturel et faire émerger des projets de gestion favorables
- Vérifier la cohérence des politiques publiques et leur impact sur le milieu



Maintenir ou rétablir les habitats naturels et les espèces qui ont justifiés la désignation du site dans un « bon état de conservation »

A propos du « bon état de conservation » :

- Ne renvoie pas à un état vierge de toute action anthropique!
- Co-construction entre des principes écologiques et des choix sociaux





Du diagnostic aux mesures de gestion... (Exemple du DOCOB de Belle Ile)

| OBJECTIFS A LONG TERME | | OBJECTIFS OPERATIONNELS | | | | | | |
|------------------------|---|-------------------------|---|--|--|--|--|--|
| A | Maintenir et restaurer les habitats d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable | A 1. | Mafinser les fréquentations sur les zones attractives et les milieux naturels sensibles Lutter contre la banelisation des habitats naturels | | | | | |
| | | A.5. | terrentes les alus rares et les dus riches Limiter la dégradation des habitats maries les plus riches et freglies | | | | | |
| | | A.4. | Limiter ha dé fradations des habitats humides et le estiers d'intérêt communautaire | | | | | |
| В | Maintenir et restaurer les habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable | B:1, | Garantir les conditions de la présence des espèces d'intérêt paramonial et améliorer les connaissances | | | | | |
| c | Informer, sonsibiliser et inciter les usagers au respect des habitats d'intérêt communautaire | G.1. | Sonsit liser et impliquer les usagers à la préservation des milieux naturels et des espèces | | | | | |

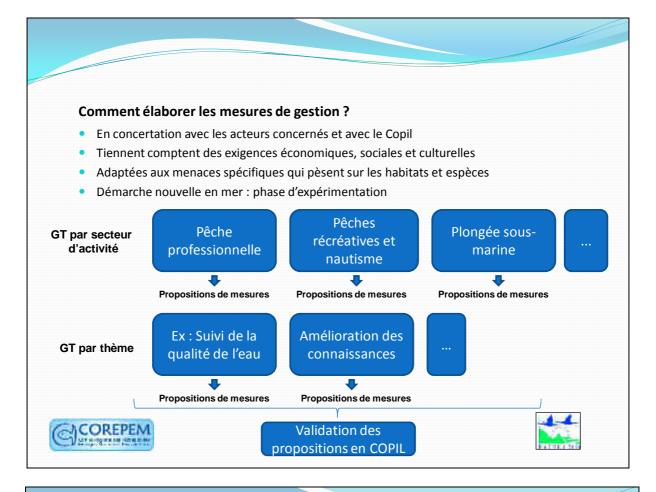
DOCOB Belle-lle (Volume 1)

Mesures de gestion correspondantes :

- A.3.1. Garantir la bonne conservation des herbiers de zostères
- A.3.2. Sensibiliser et informer les usagers professionnels ou non, à la richesse des habitats marins
- A.3.3. Suivre l'évolution des biotopes des estrans rocheux abrités et semi-abrités







Quels sont les outils de gestion à la disposition du Copil ?

- Contrat Natura 2000
 - Volontaire
 - Passé entre l'Etat et un individu/collectivité
 - Descriptif des engagements (conforment aux objectifs du DOCOB)
 - Donne lieu a une compensation financière

Exemples: Expérimentation/mise en œuvre de mesures techniques limitant l'impact de la pêche
Communication auprès des pêcheurs a pied (Baie du MSM)
Mouillages écologique expérimentaux (Trégor Goëlo)

- Charte Natura 2000
 - Démarche volontaire sans compensation financière
 - Valorisation des « bonnes pratiques » en vigueur
 - Reconnaissance des pratiques compatibles avec Natura 2000 : dispense de l'évaluation des incidences
 - Suivi et contrôle

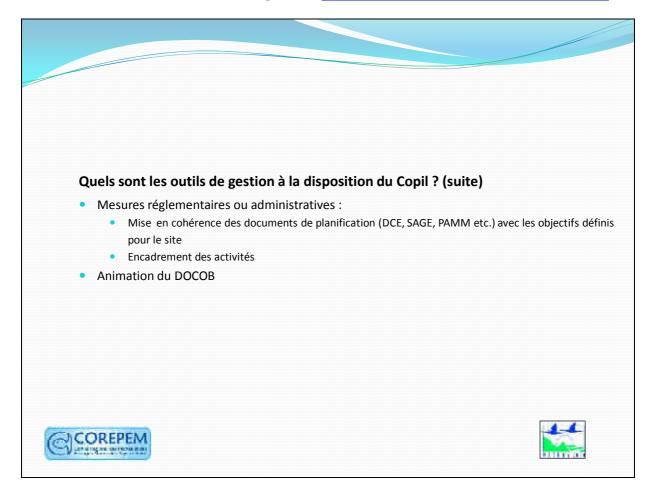
Exemples: Charte du site Posidonies du Cap d'Agde





| | | 'Agde (extraits) |
|---|--|---|
| Engagements d'ordre général : | Mandats : | |
| Gestionnaire de club ou d'association de plongée, de chasse sous marine, d'apnée, de plaisance, pêcheur professionnel ou plaisancier, je m'engage à veillier à disperser mes visites afin de respecter le seuil de tolérance écologique des sites les plus fréquentés. Un registre des sorties avec lieu d'amarrage me permet à tout moment d'attester de cet engagement. Ce registre peut également permettre au gestionnaire animateur du site de mieux prévoir l'équipement du site. Engagement veille écologique: Acteur de l'environnement marin, impliqué dans le partage des connaissances sur l'environnement marin du site, professionnel ou amateur (clubs de plongée et chasse sur l'environnement, batelier, pécheur professionnel ou amateur,), je m'engage à transmettre dans la mesure du possible mes observations naturalistes sur la faune et la flore au gestionnaire animateur du site, lequel me restituera ces informations. | Engaç i Je m côte d flonna loccou Je m faire p Je m terger équip Engaç Pêch le che | gements d'activités ciblées : gement Plongée : l'engage à respecter la charte de plongée de la agathoise. Cette charte à été élaborée par le gespire animateur du site et les principaux opérateurs x; engage à utiliser une zone de carénage réglementour fous travaux sur mon ou mes bateaux ; engage à nettoyer mon bateau sans produits dénts ou agressifs pour l'environnement hors zones ées de récupération des eaux usées. gement Pêche : leur professionnel, je m'engage à respecter, par pix des techniques et des secteurs, les patrimoines els marins les plus sensibles, mais aussi à veillier, au de tous les stades de mon processus professionnel, |
| Retrouver la charte dans son intégralité : http://www.medpan.org/_upload/1421.pdf | à avo | ir une éco vigilance ; en particulier, engage à utiliser une zone de carénage réglemen- iour tous travaux sur mon ou mes bateaux ; l'engage à nettoyer mon matériel dans les zones es à cet effet et dans tous les cos sans produits dé- nts ou agressifs pour l'environnement hors zones ées de récupération des eaux usées ; l'engage à gérer mes déchets de pêche en veillant articulièrement à ne pos favoriser l'explosion démo- lique du Goéland leucophée. |

Consulter la charte dans son intégralité : http://www.medpan.org/upload/1421.pdf



Planning prévisionnel - DOCOB Plateau du Four

| COPIL Groupe de Travail | 2011 | | | | | 2012 | | | | | | | | | |
|---|------|----|----|----|----|------|----|----|----|----|----|----|----|----|--|
| | | | | | | | | | | | | | | | |
| Etapes | 08 | 09 | 10 | 11 | 12 | 01 | 02 | 03 | 04 | 05 | 06 | 07 | 08 | 09 | |
| DIAGNOSTIC INITIAL | | | | | | | | | | | | | | | |
| Validation diagnostic socio-éco. | | | | | | O | | | | | | | | | |
| Cartographie et diagnostic intertidal (opérateur + bureaux d'étude) | | | | | | 0 | | | | | | | | | |
| Cartographie et diagnostic subtidal (bureaux d'étude) | | | | | | O | | | | | | | | | |
| CONDUITE DE LA CONCERTATION | | | | | | | | | | | | | | | |
| Travail préparatoire sur les actions de gestion | | | | | | | | | | | | | | | |
| Définition des objectifs de conservation | | | | | | 0 | | | | | | | | | |
| Définition du programme d'action | | | | | | | | | | | | | | | |
| Objectifs opérationnels | | | | | | | | | | | | | | | |
| Actions et projets | | | | | | | | | | | 0 | | | | |
| Charte et contrats Natura 2000 | | | | | | | | | | • | Ŏ | | | | |
| Suivi et évaluation des actions | | | | | | | | | | | | | | C | |
| Validation finale DOCOB | | | | | | | | | | | | | | C | |
| REDACTION DU DOCOB | | | | | | | | | | | | | | | |
| Mise en forme diagnostic socio-éco pour validation | | | | | | O | | | | | | | | | |
| Intégration du diagnostic écologique au DOCOB | | | | | | O | | | | | | | | | |
| Fiches action | | | | | | | | | | | | | | | |
| Contrats et chartes N2000 | | | | | | | | | | | | | | | |
| Indicateurs de suivi et évaluation | | | | | | | | | | | | | | C | |
| COMMUNICATION | | | | | | | | | | | | | | | |
| Plaquettes grand public | | | | | | | | | | | | | | | |
| Réunions de présentation avec les usagers | | | | | | | | | | | | | | | |
| Presse | | | | | | | | | | | | | | | |
| Site internet | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | |

Plus d'informations, contactez :

Antonin HUBERT Chargé de mission Natura 2000 au COREPEM <u>natura2000.pdf@gmail.com</u> Tél. 02 40 60 19 93

Voir le site internet : http://plateaudufour.n2000.fr/